

Utilisation du mémento des variables

Pour répondre à la norme 4DS, en version 20 de Sage Paie, les paramétrages DADS U et AED qui étaient dans les rubriques se font depuis les Variables : **Listes / Variables**.

Suite à la mise à jour d'un dossier de version 19.50 en version 20, les paramétrages initiaux sont repris dans ces variables.

La norme 4DS a été amendée de nouveaux segments il convient donc **de vérifier les nouvelles variables**. Pour vous accompagner dans ces vérifications le **Mémento des variables** a été mis en place. Il est disponible dans le répertoire d'installation de Sage Paie version 20.00.

[N4DS Mémento des variables](#)

Comment lire et utiliser ce mémento ?

Ce document est organisé en différents chapitres représentant les types de déclarations à établir ou les régimes spéciaux :

- DADSU TDS
- Spécificités du secteur public ou régimes particuliers (IRCANTEC, SNCF, RAFFP, ...)
- DADS U IRC
- DADS U IP, Mutuelle, Société d'assurance
- DADS U BTP
- AED
- Paramétrages spécifiques : nouveaux paramétrages qui seront disponibles dans le Plan de paie Sage de janvier 2012. Ces paramètres sont peut être déjà présent dans vos dossiers.

Seuls les éléments de paramétrages qui concernent votre entreprise nécessitent d'être vérifiés.

En page 64 du fichier PDF, un tableau reprend les variables une à une avec la mention "**Variable à paramétrer**" (colonne récupération du paramétrage). Ainsi, il convient d'apporter une importance particulière aux variables associées à ce commentaire et à toutes les variables dont le code mémo est **NVTES**.

A quoi servent les paramétrages disponibles sur les pages 51 et suivantes (rubriques et constantes N4DS) ?

Les paramétrages proposés permettent d'alimenter des segments de la DADS U à la norme 4DS.

Ces paramétrages doivent être mis en place sur une année complète pour alimenter les segments DADS U de manière pertinente. Ainsi, si vous n'avez pas mis en place ces paramètres sur l'exercice 2011 il conviendra d'intervenir manuellement dans la DADS U puis mettre en place ces paramétrages sur l'exercice 2012 pour qu'à fin 2012 la DADS U soit alimentée.

Les paramétrages proposés sont :

- **montant des heures supplémentaires abattues** pour alimentation du segment S40.G30.36.002.001
- **salaire net horaire** pour l'AED - segment S48.G55.00.013
- **part employeur au financement titres restaurant** - segment S40.G30.15.002.001
- **brut abattu assurance chômage** - segment S48.G10.00.019
- **salaire moyen** dans le secteur du BTP - segment S56.G01.00.008